



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DAU/DAO/MDa/MD/JP/SAR/VE84/13.03.09/724  
Nos Réf. : 09/CRAT A.231-AA  
BB/IH

Le 03 avril 2009

DGO4 - Direction de l'aménagement  
opérationnel  
Monsieur Luc MARECHAL  
Directeur général ff  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
5100 JAMBES

**Objet : Site à réaménager SAR/VE84 dit « Abattoir communal » à  
HERVE - avis sur l'exonération du rapport sur les incidences**

Monsieur le Directeur général,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 19 mars 2009.

Sur proposition de sa section « Aménagement actif », la CRAT émet, en date du 03 avril 2009, un avis favorable sur la demande d'exonération du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de périmètre du site à réaménager SAR/VE84 dit « Abattoir communal » à HERVE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Benoît BRASSINE  
Secrétaire

p.o

Pierre GOT,  
Président